

SAS A2N RENOVATIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 €,
Siège social : 12 rue des muscadels, 34970 Lattes
Immatriculé au RCS de Montpellier 948374814

Procès-Verbal en date du 3 MARS 2026

AG EXTRAORDINAIRE

Le vendredi 3 mars 2026,
Les associés de la société A2N RENOVATIONS, société par actions simplifiée au capital de 10.000€, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 12 rue des muscadels 34970 Lattes, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Roch Deriaz, en qualité de gérant de la SARL A2N détenant 100% des parts de la société, elle-même présidente d'A2N RENOVATIONS
- Adeline Deriaz, en qualité de gérante de la SARL A2N détenant 100% des parts de la société, elle-même présidente d'A2N RENOVATIONS

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Roch Deriaz, représentant légal de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Modification du siège social de la société au 39 avenue de Fréjorgues 34970 Lattes
Modification de la date de clôture de l'exercice fiscal au 30 juin 2026.
Désignation du représentant légal.
Mise à jour des statuts de la société

1^{ère} RÉSOLUTION

La modification de la date de clôture de l'exercice fiscale de la société au 30 juin 2026
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} RÉSOLUTION

Désignation de Roch Deriaz en tant que représentant légal de la société.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} RÉOLUTION

Modification du siège social au 39 avenue de Fréjorgues 34970 Lattes

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} RÉOLUTION

Mise à jour des statuts de la société avec la mention stipulant Roch Deriaz comme représentant légal et la date de clôture de l'exercice fiscal au 30 juin 2026 et le changement de siège social au 39 avenue de Fréjorgues 34970 Lattes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le président et les associés.

Fait en 1 original,

À Lattes, le 3 mars 2026

Roch Deriaz

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Adeline Deriaz

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop with a cross-like mark inside.